

Les retenues

Autor(en): **Mont, Jean du**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **53 (1924)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039188>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 5 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *Les retenues.* — *L'enseignement de l'allemand dans les écoles secondaires de la Suisse romande (suite et fin.).* — *Une réplique soviétique de l'histoire de l'enfant prodigue.* — *Leçon d'histoire tirée de « l'histoire du canton de Fribourg ».* — *Arithmétique.* — *Chronique scolaire.* — *Avis aux membres du corps enseignant.* — *Société des institutrices.*

LES RETENUES

— Quant à moi je ferai tout pour me dispenser des retenues après la classe, articula Fortuné Durepaux, instituteur à Z., en soulignant sa résolution d'un énergique coup de poing qui fit sursauter plumes et crayons sur sa table de travail.

— Je voudrais bien pouvoir les éviter, soupira Fridolin Lebûcheur, maître d'école à V., mais je ne puis pas.

Sous ces deux chefs, le régent de Z. et le régent de V., se range toute l'honorable phalange des pédagogues de chez nous, laquelle phalange se trouve partagée en deux camps : les partisans des retenues d'un côté ; de l'autre, leurs adversaires.

Lesquels ont raison ? Lesquels ont tort ? Les partisans dressent un plaidoyer éloquent en faveur de leur procédé. Les adversaires

fournissent des arguments d'égale valeur et prouvent, noir sur blanc, que les retenues ne sont d'aucun profit.

Après avoir essayé des deux moyens, après avoir erré d'une opinion à l'autre, j'en suis arrivé à me faire une conviction : les retenues présentent beaucoup d'inconvénients et fort peu d'avantages. Il est possible, à qui le veut bien, de s'en dispenser presque complètement.

Les raisons : elles sont nombreuses et elles sont sérieuses. Je n'en fournis que quelques-unes, mais dont j'ai expérimenté la valeur.

C'est d'abord la santé ; santé des élèves... avant tout ! Après une séance de classe de 3 heures, après les 6 heures réglementaires surtout, l'enfant a besoin d'une détente : sa tête demande à se décharger, son œil à se reposer, tout son corps à se mouvoir librement. La retenue le prive des exercices physiques nécessaires à son âge. Pour fournir un bon travail intellectuel, le corps doit être dispos ; or, celui de nos écoliers ne l'est plus à la fin d'une classe.

Et la santé du maître ? Il est raisonnable d'en tenir compte aussi. Après 6 heures d'école, lui aussi en a assez. Il lui est bon, quand 4 heures ont sonné, de sortir de l'atmosphère lourde et viciée de sa salle de classe pour respirer l'air pur, l'air silencieux et reposant du « chez soi ». Le maître a le droit de se refaire physiquement et moralement, en vue de la besogne future, de vivre un peu sinon pour lui, du moins lui-même. Faut-il s'étonner des nombreux cas de surmenage chez les membres du corps enseignant, quand on sait que beaucoup prolongent la tension de leur esprit et de leur corps, bien au delà du temps normal ? On veut réussir, on veut arriver. Toujours la fascination des mots : programme, examen ! Le beau gain, quand le système nerveux n'a plus de résistance, quand l'organisme n'est plus qu'une loque ! Le devoir qui est, avant tout, raison, calme, prudence, ne nous en demande pas autant. Mourir à la tâche, c'est beau, s'y tuer, c'est mal, y vivre longtemps, c'est mieux. Un maître qui a devant soi la perspective d'une existence entière vouée à la même besogne, doit avoir le souci de faire vie qui dure. C'est du zèle mal entendu que de dépenser, en dehors du devoir, des forces nécessaires à son accomplissement.

Enfin, l'irrégularité de l'heure des repas occasionnée par les retenues est funeste tant aux élèves qu'au maître.

Le travail fourni par l'élève retenu n'est pas profitable parce qu'il s'accomplit dans des conditions absolument défavorables. L'enfant s'y voit condamné, donc aucune spontanéité, aucun intérêt. Il est énérvé, fatigué par la classe précédente ; il est, de plus, excité dans sa sensibilité. Mille impressions bouillonnent dans son âme : révolte, colère, violente antipathie, désir d'échapper au châtimeut, peut-être conviction que ce châtimeut est injuste. Voilà à quel esprit en anarchie nous demandons un effort calme. A la vérité, il ne peut le fournir. Mettons-nous à la place de cet écolier. Quand nous sommes

fatigués ou qu'une émotion fâcheuse nous étreint, de quelle valeur est notre travail intellectuel ? Nous sommes des adultes, cependant, nous nous vantons d'une certaine énergie morale que nos écoliers n'ont pas. Très souvent d'ailleurs, l'élève fera expier à son maître, le lendemain, la répression de la veille. Le temps aura manqué pour préparer devoirs et leçons, et le jour suivant, ce sera à recommencer. Parce que notre élève aura été retenu aujourd'hui, il faudra le retenir demain. Il s'habitue au régime et la punition n'a bientôt plus d'effet.

De son côté, le maître a besoin de son temps pour corriger les cahiers, pour préparer sa classe et même pour s'offrir, de temps en temps, le plaisir d'une lecture instructive ou reposante. Il est tenu de se perfectionner, d'étendre ses connaissances, s'il veut être à la hauteur de sa tâche.

Quels sont d'ordinaire les élèves que l'on retient ? Les paresseux ? Oui, mais les vrais paresseux sont plutôt rares. Ils le sont souvent du fait de causes extérieures qui relèvent de la médecine ou de la pathologie : santé débile, alimentation insuffisante, difficulté de s'appliquer, facultés pauvres, manque de goût, etc. Et ce sont ces pauvres êtres chétifs, peu doués, à l'estomac vide souvent, qu'on harcèle, qu'on pousse à bout. Quoi d'étonnant qu'ils conçoivent pour l'école et pour le maître une antipathie qui durera peut-être toute la vie ? Il n'est pas défendu à l'éducateur, même à celui qui veut arriver au bout de son programme, de se laisser attendrir et d'écouter son cœur, loin de là.

Mais alors, quels moyens prendre, quand les leçons ne sont pas sues, quand les devoirs sont mal faits ?

Avant d'user des punitions, essayons d'abord des récompenses et de l'émulation. Si elles restent sans fruit, si la paresse est patente, il sera toujours temps de sévir. Le catalogue des punitions classiques nous offre un choix copieux sans recourir aux retenues, à nous de choisir, d'essayer et de varier, car il arrive un moment où le châtiement s'use et ne produit plus d'effet. Il y a toujours moyen, d'ailleurs, de rajeunir les vieux procédés. Un maître ingénieux sait en trouver de tout neufs et parfaitement appropriés.

L'examen n'en ira pas plus mal. Ce jour-là, plus que tout autre, l'enfant a besoin de calme, de possession entière de soi-même. Le régime de la sympathie, de la bonté, de la gaieté aussi — régime que les retenues ne favorisent pas — sera la meilleure préparation lointaine à la production d'un travail maximum. Il y a aura toujours des ombres, dans les tableaux de nos classes ; aucun de nous ne peut s'applaudir d'avoir « brillé » sur toute la ligne. Il faut savoir s'y résigner, se contenter d'une modeste et relative perfection, seule possible en ce monde où rien n'est parfait. Efforçons-nous du moins de ne pas faire souffrir inutilement nos petits ; le témoignage que notre conscience nous rendra d'avoir été bon, vaudra mieux que le plus éclatant succès d'examen.

JEAN DU MONT.

